

**« ANNEXE 1 : Formulaire de demande d'agrément  
pour le titre professionnel particulier de kinésithérapeute**



Date de réception de la demande

Direction Générale de l'Enseignement non-obligatoire et de la recherche scientifique  
Direction de l'Agrément des Prestataires de soins de santé  
Commission d'agrément de Kinésithérapie  
**Rue Adolphe Lavallée 1 – 1080 BRUXELLES**

Demande d'agrément pour le titre professionnel de kinésithérapeute

<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Numéro registre national</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Numéro</b>	
<b>Boîte</b>	
<b>Code postal</b>	
<b>Localité</b>	
<b>Pays</b>	
<b>Nationalité</b>	
<b>Sexe (M / F)</b>	
<b>Date de naissance</b>	
<b>Lieu de naissance</b>	
<b>e-mail (bien lisible svp)</b>	

Je voudrais obtenir un n° INAMI	Oui		Non	
Je voudrais réactiver mon n° INAMI	Oui		Non	

**Le/la soussigné(e) certifie que les renseignements mentionnés ci-dessus sont corrects.**

<b>Date</b>		<b>Signature</b>	
-------------	--	------------------	--

**Documents à joindre au présent formulaire :**

- **une copie de votre diplôme**
- **une copie recto / verso de votre carte d'identité.**

La Direction de l'Agrément des prestataires de soins de santé accusera réception de votre demande d'agrément dans un délai de trente jours.

Les données à caractère personnel transmises dans le cadre de cette demande d'agrément seront traitées par la Direction de l'Agrément des prestataires de soins de santé dans le strict respect de la loi du 3 décembre 2017 portant création de l'Autorité de protection des données et conformément aux finalités prévues dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 octobre 2016 fixant la procédure d'agrément en qualité de kinésithérapeute et des qualifications professionnelles particulières.

Toute personne peut obtenir l'accès aux données la concernant en adressant une demande, accompagnée de la preuve de son identité, à la Direction de l'Agrément des prestataires de soins de santé, conformément à la Loi du 3 décembre 2017 portant création de l'Autorité de protection des données. ».